



Éric MARTINEZ
Manon LONGUEVILLE

Commissaires de Justice Associés

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

3Bis-5 Rue Jean Jaurès
91860 EPINAY-SOUS-SENART
Tél : 01.69.49.65.49
constat@cdjustitia.fr



COMMISSAIRES DE JUSTICE

SAS CD JUSTITIA

E.MARTINEZ

M.LONGUEVILLE

Huissiers de Justice Associés

Office d'Epinaÿ-Sous-Senart

5, rue Jean Jaurès

91860 EPINAY-SOUS-SENART

Tél : 01.69.49.65.49

Fax : 01.69.49.65.40

accueil@cd-justitia.fr

www.cd-justitia.fr



Compte bancaire

IBAN : FR75 3030 4015 2100 0107 6713 472

BIC ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPXXX

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COPIE

COUT ACTE	
EMBOULEMENT R444.3	219,16
TRANSPORT	7,67
VACATION	372,00
HT	598,83
TVA 20,00 %	119,77
TTC	718,60



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE QUATORZE MAI

A LA REQUETE DE :

Maitre Christophe ANCEL – Mandataire Judiciaire au Redressement et à la Liquidation Judiciaire des entreprises près le Tribunal de Commerce d'EVRY COURCOURONNES domicilié 9, boulevard de l'Europe, immeuble « Delta » 91050 EVRY CEDEX

Agissant en qualité de liquidateur de **Monsieur Jean BODET**.

Ayant pour Avocat Maitre Priscillia MIORINI, Avocat au Barreau de l'Essonne représentant la SELAS Avocats Associés MIORINI domiciliée 4, rue Feray – Résidence « Le Feray » 91100 CORBEIL ESSONNES.

Et au cabinet duquel pourront être notifiés tous actes relatifs, offres réelles ou toutes significations à la présente procédure.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

*J'ai, **Éric MARTINEZ**, Commissaire de Justice associé auprès de la SAS CD JUSTITIA, en résidence à EPINAY-SOUS-SENART (Essonne), 3 bis-5 rue Jean Jaurès, soussigné,*

AGISSANT EN VERTU :

D'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance d'EVRY en date du 06 mai 2019.

D'un arrêt rendu par la Cour d'Appel de PARIS – pôle 3 – chambre 1 en date du 12 janvier 2022.

Des dispositions des articles R 311-1 et suivants du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Me suis transporté ce jour sur la commune de BOISSY LA RIVIERE (91690) 2, chemin des Buis à l'effet de dresser le Procès-Verbal descriptif du dit bien immobilier ci-après désigné et appartenant en

indivision à :

Dont le requérant se propose de poursuivre la vente judiciaire.

Là étant, en présence de :

- Société SBV. EXPERTISES, représentée par Monsieur Bruno VERDIER dont le siège social est 10 Chemin de Tremainville 77760 LARCHANT,
-

Les opérations de description ont débuté à 14 heures pour se terminer à 17 heures 45.

I. DESIGNATION GENERALE :

- **Présentation du bien :**

Sur la commune de 91690 BOISSY LA RIVIERE 2, chemin des Buis.

Le bien et droit immobilier dont s'agit est cadastré section S numéro 194 (anciennement cadastrés section S numéro 41 et numéro 162).

Tel que décrit à l'attestation après décès établi par Maitre CARRARE, Notaire à MEREVILLE (91) le

1^{er} aout 2014 concernant une maison individuelle de plain-pied comprenant une entrée avec salon – séjour, cuisine aménagée équipée et ouverte, un dégagement, salle d'eau, WC, local aveugle et 3 chambres.

Une cave sous terrasse de l'entrée et une terrasse à l'arrière de la maison.

- **Origine de Propriété :**

Le bien et droit immobilier sus visé appartient à

Il s'agit d'un bien familial en indivision suite à une liquidation successorale établie par Maître CARRARD, Notaire à MEREVILLE, le 1^{er} aout 2014.

- **Conditions d'occupation :**

Le pavillon est occupé par le seul propriétaire.

La taxe foncière est d'environ 475 €.

- **Situation géographique :**

Boissy-la-Rivière est une commune rurale, car elle fait partie des communes peu ou très peu denses.

La commune est desservie par les lignes 318 du réseau de bus Essonne Sud Ouest et 4342 du réseau de bus Essonne Sud Est.

Boissy-la-Rivière est située à six kilomètres au sud d'Étampes.

II- DESCRIPTION DETAILLÉE :

L'accès dans le pavillon se fait depuis la voie publique par deux piliers.

Présence d'une allée.

A droite et à gauche : jardin.



Le pavillon dont s'agit comprend depuis la porte palière :

L'accès dans la maison s'effectue par des escaliers qui permettent d'accéder sur une terrasse puis la porte fenêtre.

La terrasse étant délimitée par une barrière en bois.